



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Samedi 1^{er} juillet 2017

Personnes présentes

- Présidente de la Ligue : Elodie Casanova

- 04 Comité départemental des Alpes de Haute Provence
 - Délégués : Mickael DAGORN, Marion NICOLE, Bernard PERDU, Marc CADIEU, Benjamin TOCON, (5 représentants pour 8 voix).

- 05 Comité départemental des Hautes Alpes
 - Délégués : Philippe COCAGNE, Céline BRETON, Jean-Yves TOURTET, Nicolas GROJEAN, Thierry POT, (5 représentants pour 8 voix)

- 06 Comité départemental des Alpes Maritimes
 - Délégués : Fabrice MELLANO, Michel SWANN, Sylvain CORMENIER, Laurent PASTORINO, Alain FABRE, (5 représentants pour 12 voix).

- 13 Comité départemental des Bouches du Rhône
 - Délégués : Bruno BERT, Julie COUTURE, Patrice MAFFAIT, David MEIRINHO, Philippe PLAKSINE, Dorian HARDI, Bruno GAMBA, (7 représentants pour 21 voix).

- 83 Comité départemental du Var
 - Délégués : Joachim ULRICH (1 représentant pour 3 voix).

- 84 Comité départemental du Vaucluse
 - Délégués : Jean-Pierre LABAR, David PAGE (2 représentants pour 6 voix).

Invités

- Salariés Ligue : Fabien JACOB, Directeur, Corinne LOUVET, Cécile STIEVENARD, Laurent GARNIER,
- Loïc PARLON : Conseiller Technique National de la FFBaD
- Cyril GOMBROWICZ : Directeur Technique National Adjoint de la FFBaD
- Hervé LIBERMAN : Président du Comité Olympique et Sportif Provence Alpes



1-Contrôle des mandats:

Sont présents à l'assemblée, 25 délégués pour 58 voix. Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Début de séance: 14h30

2-Ouverture de séance:

Mot d'accueil de la Présidente.

Election du Président de séance.

Elodie Casanova propose de présider.

Vote 1 : Elodie Casanova est élue Présidente de séance à l'unanimité

3-Compte-rendu de l'assemblée générale du 1er octobre 2016:

Bruno Bert demande la correction des résultats des votes, inversion avec le nombre de voix et de représentants, et l'ajout du tableau des résultats des votes dans le compte-rendu de l'assemblée générale du 1er octobre.

L'approbation du compte-rendu est soumise au vote.

Vote 2 : Pour : 57 voix

Contre : 0 voix

Abst : 1 voix

Le compte-rendu est approuvé sous réserve de l'ajout du tableau des résultats des votes.



4-Présentation du bilan financier :

Alain Fabre présente un power-point.

-Bilan

Au 31/12/2016

-Compte de résultat

Présenté de 2013 à 2017. En 2015, proratisation des licences sur l'année civile et non sportive, modification faite par l'expert-comptable. Bruno Bert demande à ce que le versement de la part licence soit plus fréquent. Un échéancier est proposé par le trésorier, le versement peut-être fait en octobre, décembre et juillet.

Philippe Cocagne souhaite qu'un bilan sur les finances de la Ligue soit envoyé plus régulièrement.

-Compte de résultat 2016

Le résultat de l'exercice est négatif, -1976,45€. Un comparatif sur plusieurs années a été envoyé aux comités départementaux, Bruno Bert signale une erreur de ligne, le chiffre de l'aide à l'emploi, à vérifier.

-Recettes 2016

Présentation de 2 graphiques, avec et sans les parts fédérales/comités des cotisations.

-Evolutions des licences

Le graphique présente l'évolution des licences de 2007 à 2016.

A part les - 9ans, les licences jeunes et adultes sont en hausse.

-Dépenses 2016

2 graphiques sont présentés.

-Récapitulatifs des subventions/3 ans

Un récapitulatif est présenté sur les 3 dernières années.

Pour 2014, des subventions exceptionnelles ont été perçues par La Ligue, pour l'organisation du Championnat de France Jeunes à Cannes :

- 20000€ du Conseil Régional

- 2250€ de la FFBaD



-Subventions 2016

La répartition des subventions 2016 perçues sont :

- L'Etat, 51% (37% en 2015),
- La Région 29%, en baisse (43 % en 2015),
- La FFBaD 20% (idem 2015).

La présentation des comptes 2016 est soumise au vote.

Vote 3 : Pour: 58 voix Contre : 0 voix Abst : 0 voix

Les comptes 2016 sont approuvés à l'unanimité.

-Gestion des Finances :

A la demande du trésorier, il est demandé aux délégués de donner "quitus" aux administrateurs de la ligue.

Vote 4 : Pour : 58 voix Contre : 0 voix Abst : 0 voix

A l'unanimité, quitus est donné aux administrateurs de la Ligue

Conclusion :

Les finances de la Ligue sont saines. Le résultat de l'exercice 2016 est légèrement négatif d'un montant de 1976,45€

A noter la provision pour risques et charges de 10 000€ pour la mise en place du RES, ainsi que le report de la subvention CNDS de 9000€ pour les actions QPV et smash ton diabète, mises en place premier semestre 2017.

-Budget Prévisionnel 2017, PP en annexe.

Ce budget est proposé avec les projets, embauche d'un responsable de pôle.

Présentation du budget prévisionnel 2017, avec les divers projets.



Vote 5 : Pour : 20 voix

Contre : 3 voix

Abst : 31 voix

Le budget est adopté à la majorité.

Echange entre la Ligue et les Comités à propos de ce budget :

- Le Comité 13 est opposé à la taxe compétition. Il souhaite l'augmentation de l'aide aux Comités.
- Le Comité 84, alerte la Ligue sur l'impact financier sur l'aide aux Comités, s'il y a embauche d'un responsable de pôle. Il est en désaccord avec l'augmentation du timbre.
- Le Comité 05, est aussi en désaccord avec l'augmentation, mais il fait confiance au CA de la Ligue.

5-Proposition de motion par Bruno Bert, concernant la décision de la Fédération sur le transfert de la part régionale des licences :

Bruno Bert a envoyé par mail, le 30 juin 2017

"L'AG fédérale du 22 avril a en effet commis une erreur juridique, en croyant mettre en place un transfert de 6,95 € (3,62 pour les minibad) depuis la part nationale qui revenait aux ligues vers la part régionale des licences. Or, l'AG fédérale n'a pas ce pouvoir. Les statuts fédéraux (nationaux et régionaux) stipulent en effet expressément que la part régionale est exclusivement votée par l'AG régionale. Si une telle motion (celle-ci ou similaire) n'était pas adoptée par l'AG de la Ligue, celle-ci n'aurait aucun droit, la saison prochaine, de percevoir ces 6,95 €. Dans ce cas, il y aurait un risque évident que des licenciés refusent, à bon droit, de les payer. La Fédération ne semble (elle ne m'a pas exactement répondu et elle a publié LOB 49 en dépit de plusieurs observations critiques...) pas en accord avec cette interprétation. Celle-ci est pourtant partagée par une majorité de la commission nationale chargée des règlements, laquelle n'avait pas été consultée, avant l'AG, sur la manœuvre."



Voici la proposition de motion à l'assemblée générale de la ligue PACA de Badminton réunie le 1er juillet 2017

"L'assemblée prend en compte le souhait exprimé par l'assemblée générale fédérale du 22 avril 2017 au sujet d'un transfert entre composants de la licence, à partir de la saison 2017-2018.

Selon les décisions de cette AG fédérale, la part nationale des licences est diminuée de 6,95 € pour les licences adultes et jeunes, et de 3,62 € pour les licences minibad. En contrepartie, les ligues sont autorisées à intégrer ces mêmes montants à la part régionale des licences.

L'assemblée approuve ce transfert, indépendamment de toute autre décision sur les licences."

Vote pour la motion

Vote 6 : Pour : 56 voix Contre : 0 voix Abst : 2 voix

La motion est adoptée à la majorité.

Vote sur la part ligue, 17€ avec l'intégration des 6,95€

Vote 7 : Pour : 58 voix Contre : 0 voix Abst : 0 voix

Les délégués votent à l'unanimité l'intégration des 6,95€ à la part ligue.

6- Remerciement et mots de la fin :

La présidente remercie l'assemblée. L'ensemble des personnalités présentes.

Loïc PARLON (conseiller technique national) et Cyrille GOMBROWICZ (directeur technique national adjoint) remercient la présidente pour l'invitation à cette journée d'échange.

Hervé LIBERMAN remercie la présidente pour l'invitation à son assemblée générale et remercie aussi la Ligue, d'organiser régulièrement ces réunions dans les locaux du comité olympique.

Il annonce aussi qu'à compter du 18 mars 2018, date officielle de la fusion des 2 CROS, le Comité Olympique Provence Alpes Côte d'Azur s'installera dans les locaux de Cabriès.

Fin de la séance, 17h30